

Cahiers des charges du Chef du matériel

1. But principal du poste :

Assurer l'entretien des installations et du matériel de la compagnie des archers de Lausanne.

2. Description succincte des principales taches et responsabilités :

- 2.1. Gérer et coordonner les activités de l'équipe matériel.
- 2.2. Vérifier, contrôler et tenir en bon état la ciblerie du terrain de Vidy.
- 2.3. Vérifier, contrôler et tenir en bon état la ciblerie du local de Bellerive.
- 2.4. Vérifier, contrôler et tenir en bon état la ciblerie de la forêt de Montheron.
- 2.5. Préparer le budget d'achat du matériel.
- 2.6. Mettre à disposition le matériel pour les tournois et soutenir les vice-présidents pour l'organisation des tournois.
 - 1.1. Participer aux séances du comité.

2. Information et communication :

- 2.1. Informer le comité de l'état des installations et du matériel de la compagnie.
- 2.2. Informer le président de tout fait significatif concernant la compagnie.

3. Droits et devoirs :

- 3.1. Tenir confidentielle les délibérations du comité, ceci avant qu'elles soient libérées.
- 3.2. Respecter la collégialité.
- 3.3. Est en droit de recevoir du soutien des membres de la compagnie.